

PRESTATION

Réalisation ou mise à jour de votre plan d'épandage



Votre problématique

Vous souhaitez être en conformité avec la réglementation ICPE avec un plan d'épandage à jour



Notre solution

Nous vous accompagnons dans la mise en conformité de votre exploitation vis-à-vis de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en :

- Optimisant l'utilisation des effluents d'élevage sur votre exploitation,
- Respectant la réglementation liée à l'épandage des matières organiques.



Pourquoi choisir notre accompagnement ?

Grâce à cet accompagnement notre conseiller vous apporte un conseil technique sur les pratiques de fertilisation. A partir des données que vous lui aurez transmis, il vous livre un dossier complet comprenant une carte de localisation de l'ensemble des parcelles de l'exploitation, une carte d'aptitude des parcelles à l'épandage des effluents d'élevage au 1/12.500, un tableau des surfaces épandables de chaque îlot et un calendrier prévisionnel des pratiques d'épandage des effluents d'élevage. Ce dossier reçoit une validation de votre part avant remise définitive du dossier.



La valeur ajoutée

Notre équipe de conseillers spécialisés vous assure la conformité de votre dossier avec la réglementation ICPE en cas de contrôle.

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode

